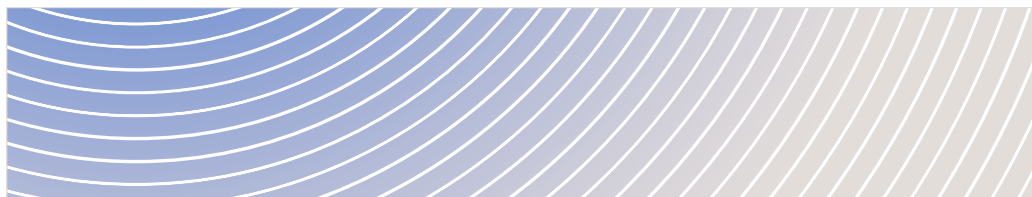


Plan de participation du public



PROJET DE NOUVELLE CENTRALE NUCLÉAIRE À
WESLEYVILLE

Avril 2026

VERSION PROVISOIRE

Canada 



Table des matières

Glossaire	3
1. Introduction	5
2. Description du projet proposé	6
3. Objectifs de la participation du public	6
4. Identification des participants	7
5. Outils pour la participation du public	8
6. Activités et approche de participation du public	9
7. Aide financière aux participants	15
8. Présentation de commentaires	15
9. Coordonnées	16
10. Annexe	17



Glossaire

Terme	Définition
Agence d'évaluation d'impact du Canada (AEIC)	L' AEIC est un organisme fédéral relevant du ministre de l'Environnement, du Changement climatique et de la Nature. L'AEIC fournit des évaluations d'impact de grande qualité qui contribuent à la prise de décisions éclairées, en faveur du développement durable. L'AEIC est l'autorité responsable de toutes les évaluations d'impact fédérales.
Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN)	En tant qu'organisme de réglementation du cycle de vie, la CCSN réglemente l'utilisation de l'énergie nucléaire et des matières nucléaires afin de protéger la santé, la sécurité, la sûreté et l'environnement conformément à la <i>Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires</i> . La CCSN met également en œuvre les engagements internationaux du Canada en matière d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et diffuse des informations scientifiques, techniques et réglementaires objectives au public.
Commission d'examen intégré (Commission)	Une commission d'examen intégré est formée d'un groupe d'experts indépendants nommés par le président de l'AEIC pour mener une évaluation d'impact intégrée. Au moins un membre de la Commission d'examen est nommé à partir de la liste de la CCSN. Les membres sont sélectionnés en fonction de leurs connaissances ou de leur expérience par rapport aux effets potentiels du projet ou de leur connaissance des questions autochtones et doivent être exempts de partialité ou de conflit d'intérêts par rapport au projet.
Étude d'impact	Document technique détaillé préparé par le promoteur conformément aux exigences énoncées dans les Lignes directrices individualisées intégrées relatives à l'étude d'impact, qui comprendraient les exigences de la CCSN pour l'obtention du permis initial.
Lignes directrices individualisées intégrées relatives à l'étude d'impact intégrées (lignes directrices intégrées)	Document fournissant au promoteur des orientations pour la préparation d'une étude d'impact.
<i>Loi sur l'évaluation d'impact</i> (LEI)	La Loi sur l'évaluation d'impact et ses règlements constituent le cadre juridique des évaluations d'impact fédérales.



Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires (LSRN)

La [*Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*](#) établit la CCSN et définit son mandat, ses responsabilités et ses pouvoirs.

Participant

Généralement défini comme désignant toute personne apparaissant ou participant à un processus d'évaluation intégrée, y compris les audiences publiques, conformément aux [*Règles de procédure*](#) de la CCSN.

Protocole d'entente concernant les évaluations d'impact intégrées en vertu de la *Loi sur l'évaluation d'impact* entre l'Agence d'évaluation d'impact du Canada et la Commission canadienne de sûreté nucléaire (PE)

Le [*Protocole d'entente concernant les évaluations d'impact intégrées en vertu de la Loi sur l'évaluation d'impact entre l'Agence d'évaluation d'impact du Canada et la Commission canadienne de sûreté nucléaire*](#) crée un cadre administratif dans lequel l'AEIC et la CCSN peuvent coopérer pour permettre l'exercice des pouvoirs et des responsabilités établis par la *Loi sur l'évaluation d'impact* et la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*, au besoin, et comme reflété dans ces lois. Le Protocole d'entente confirme l'engagement de l'AEIC et de la CCSN à travailler en collaboration pour s'assurer que les évaluations d'impact intégrées sont menées de manière efficace.

Secrétariat de commission d'examen

Les membres du personnel de l'AEIC et de la CCSN qui soutiennent la commission d'examen dans l'accomplissement de ses travaux et responsabilités et qui agissent dans le cadre de son privilège délibératif. Dans le cas d'une commission d'examen conjoint, le secrétariat peut également inclure du personnel d'une autre administration (p. ex. province, corps dirigeant autochtone).

1. Introduction

Le présent document est une version provisoire du Plan de participation du public pour l'évaluation intégrée du projet de nouvelle centrale nucléaire à Wesleyville (le projet).

Le 2 avril 2026, l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (AEIC) a déterminé qu'une évaluation d'impact était nécessaire, conformément au paragraphe 16(1) de la Loi sur l'évaluation d'impact (LEI) du Canada. À cette même date, l'AEIC, au nom du ministre d'Environnement et Changement climatique Canada (la Ministre), a renvoyé l'évaluation d'impact à une commission d'examen. Le projet comprend des activités concrètes régies par la *Loi sur l'évaluation d'impact* (LEI) et la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* (LSRN). Par conséquent, si une évaluation d'impact est jugée nécessaire, le processus d'évaluation sera entrepris de manière intégrée de façon à inclure les exigences réglementaires de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (AEIC) et celles de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN). Conformément à l'article 43 de la LEI, le ministre doit soumettre à une commission d'examen les projets désignés qui comprennent des activités concrètes régies par la LSRN. La commission d'examen effectuera une évaluation d'impact intégrée qui inclut les exigences législatives de l'AEIC et la Commission canadienne de la sûreté nucléaire (CCSN) et qui est conforme au [Protocole d'entente concernant les évaluations d'impact intégrées en vertu de la Loi sur l'évaluation d'impact entre l'Agence d'évaluation d'impact du Canada et la Commission canadienne de sûreté nucléaire](#) (le protocole d'entente (PE)).

L'AEIC et la CCSN coopéreront en ayant comme objectif commun que les deux exigences législatives de soient satisfaites par une seule évaluation intégrée dont le résultat comprendra à la fois une décision fédérale en vertu de la LEI et une décision d'autorisation initiale en vertu de la LSRN.

Le gouvernement du Canada s'engage à offrir au public l'occasion et les informations nécessaires pour participer de manière éclairée et constructive tout au long du processus d'évaluation intégrée. Pendant la période de consultation publique sur ce document, l'AEIC et la CCSN invitent tous les participants à soumettre leurs commentaires sur le projet de plan de participation du public.

Le plan de participation du public pour l'évaluation du projet est élaboré par l'AEIC et la CCSN dans le but de définir les possibilités de participation au cours du processus d'évaluation intégrée. Le plan de participation du public se veut souple ; il n'empêche ni l'AEIC, ni la CCSN ou la commission d'examen d'apporter des changements aux approches qui y sont décrites en vue de les adapter et de développer des activités de participation qui soient inclusives et répondent aux besoins du public, tout en encourageant un haut niveau de participation du public au cours du processus d'évaluation intégrée.

Pour de plus amples renseignements sur la participation du public en vertu de la LEI, veuillez consulter le [Cadre de travail: la participation du public en vertu de la Loi sur l'évaluation d'impact](#) et le [Document d'orientation: Participation du public à l'évaluation d'impact](#).

Le présent plan vise à inclure toutes les personnes, y compris les Autochtones, s'il y a lieu. Une [version provisoire du plan de partenariat et de mobilisation des Autochtones](#), qui est un document distinct pour l'évaluation du projet proposé, décrira les possibilités et les méthodes de mobilisation et de consultation



significatives des Premières Nations et autres communautés autochtones dont les droits pourraient subir des effets négatifs découlant du projet.

2. Description du projet proposé

Ontario Power Generation Inc. (le promoteur) propose la construction d'une nouvelle centrale nucléaire dans la municipalité de Port Hope, en Ontario. Tel qu'il est proposé, le projet de nouvelle centrale nucléaire à Wesleyville générerait jusqu'à 10 000 mégawatts électriques en nouvelle capacité de production d'énergie nucléaire et fonctionnerait pendant 78 ans. Plusieurs technologies de réacteurs nucléaires seront envisagées pour ce projet. L'évaluation du projet et l'examen de la demande de permis initiale sont menés en collaboration avec la CNSC.

Dans le cadre du processus d'évaluation intégrée, le promoteur soumettra le reste des informations requises pour compléter la demande d'un permis de préparation de l'emplacement (PPE). Le promoteur peut poursuivre des licences ultérieures pour construire, exploiter et désaffecter à des étapes ultérieures, si le projet est approuvé.

Pour en savoir plus sur le projet, veuillez consulter la [description initiale du projet](#) du promoteur. Pour plus de renseignements sur l'évaluation intégrée du projet ou pour consulter les renseignements et les commentaires reçus, visitez [la page du projet de nouvelle centrale nucléaire à Wesleyville](#) sur le site du Registre canadien d'évaluation d'impact (le Registre), à l'adresse suivante : <https://iaac-aeic.gc.ca/050/evaluations/proj/89802>

3. Objectifs de la participation du public

Le Plan de participation du public décrit les différentes façons dont les participants peuvent donner leur avis et participer au processus d'évaluation intégrée. Les objectifs suivants sont fixés par l'AEIC et la CCSN pour la participation du public:

- La participation du public¹ est significative. Cela veut dire que le public dispose:
 - des possibilités de participer à l'évaluation intégrée de manière inclusive et fiable;
 - des renseignements dont il a besoin pour participer; rapidement et dans un format accessible; et
 - de la capacité et les ressources nécessaires pour de participer de façon éclairée.
- Le public est mobilisé tôt et souvent, surtout à chaque étape clé du processus d'évaluation intégrée.
 - le public soulève les principales questions au tout début du processus pour éclairer l'étude d'impact du promoteur.

¹ * Dans le contexte de cette évaluation intégrée, le terme « public » désigne généralement la population générale ou les résidents, sans référence aux limites géographiques d'une ville, d'un canton, d'une région ou d'une province.

- Le promoteur est continuellement informé des préoccupations soulevées par les participants.
- Le public participe à l'élaboration ou à la révision de documents clés, y compris le présent plan, le plan provisoire de Modèle de lignes directrices individualisées relatives à l'étude d'impact (lignes directrices intégrées), la version provisoire du mandat de la commission d'examen, l'étude d'impact du promoteur, et la version provisoire des conditions potentielles.
- Dans le cas d'une évaluation menée par une commission d'examen, la participation du public à l'audience publique constitue une occasion clé de participation.
- La sélection des possibilités et des mécanismes de participation à chaque étape clé du processus est faite en fonction des besoins, des intérêts et les valeurs du public. Ces possibilités comprennent, sans s'y limiter, les périodes de consultations publiques, les audiences publiques et les séances d'information ou de consultation en personne ou virtuelles.
- Les observations du public qui sont entendues tout au long du processus font l'objet d'un suivi, sont dûment prises en compte et éclairent la prise de décision.
- Les objectifs, les activités et les outils indiqués dans le présent plan éclairent le mandat de la commission d'examen.

4. Identification des participants

L'AEIC et la CCSN invitent tous les individus, groupes et organisations intéressés par l'évaluation du projet à participer au processus et aux activités de mobilisation connexes.

Liste de distribution

Tout au long du processus d'évaluation intégrée, l'AEIC, ou le secrétariat de la commission d'examen, tiendra à jour la liste de distribution pour l'évaluation intégrée du projet. Les participants qui figurent sur la liste de distribution recevront des mises à jour et des avis concernant l'évaluation intégrée du projet durant le processus.

Si des particuliers ou des organisations souhaitent être ajoutés à la liste de distribution, ils peuvent envoyer un courriel à l'adresse wesleyville@iaac-aeic.gc.ca en indiquant leur nom complet et leur adresse courriel ou ils peuvent écrire une lettre à l'AEIC à l'adresse indiquée dans la [section 9](#) en indiquant leur nom et leur adresse postale. Les noms des particuliers ne seront pas publiés.



Si vous avez déjà indiqué que vous souhaitez être ajouté à la liste de distribution, veuillez ne pas vous inscrire à nouveau. Au cas où vos coordonnées changent, veuillez nous contacter en utilisant les coordonnées de [la section 9](#) pour mettre à jour vos coordonnées.

Veuillez consulter la [version provisoire du plan de partenariat et de mobilisation des Autochtones](#) pour obtenir la liste des Premières nations et autres communautés autochtones qui sont désignées pour les activités de mobilisation et de partenariat dans le cadre de l'évaluation intégrée du projet. Cette liste pourra être mise à jour tout au long du processus de consultation et de participation, au fur et à mesure que l'AEIC et la CCSN recevront et recueilleront de nouveaux renseignements sur les effets négatifs potentiels du projet et sur les droits ancestraux ou issus de traités susceptibles d'être touchés.

5. Outils pour la participation du public

L'AEIC et la CCSN prévoient d'utiliser les outils de communication et de participation suivantes pour assurer une participation significative tout au long du processus d'évaluation intégrée.

Accroître la visibilité

Pour la communication de renseignements et de mises à jour concernant le processus et l'annonce des possibilités de participation du public, des objectifs des périodes de consultations publiques et les possibilités d'aide financière:

- Avis publics et des documents clés en langage clair publié dans le Registre, dans des centres de consultation publique (voir l'annexe), dans les journaux, les sites Web des médias d'information, les émissions de télévision et de radio et les envois de publicité par la poste;
- Envoi de mises à jour par courriel à la liste de distribution
- Communauté interactive et séances d'information en personne et virtuelles;
- Kiosques d'information en personne; et
- Mises à jour sur les réseaux sociaux .

Mieux comprendre

- Possibilités de formation sur le [processus d'évaluation intégrée](#) (sur demande)
- Séances d'information et journées portes ouvertes pour en savoir plus sur le projet, le processus d'évaluation intégrée et la manière de présenter des commentaires (organisées virtuellement ou en personne);
- **Au besoin**, des réunions, des groupes de discussion, des présentations et des ateliers
- Publication de résumés en langage clair de certains documents clés, fiches d'information, documents infographiques et présentations dans un format accessible.

Participer et évaluer



- Périodes de consultation publique à des étapes clés du processus;
- Publication des commentaires écrits et de tous les autres documents relatifs à l'évaluation dans le Registre au cours des périodes de consultation publique et tout au long du processus;
- Partager des résumés de ce que nous avons entendu à la suite des périodes de commentaires du public;
- Audiences publiques organisées par la commission d'examen. Il peut s'agir de soumettre des commentaires écrits ou de se rendre en personne aux audiences pour partager des renseignements susceptibles de contribuer à l'évaluation.

Il convient de noter que cette liste n'est pas exhaustive et qu'elle pourrait être modifiée au cours de l'évaluation intégrée, afin de faciliter la participation du public et d'assurer une exécution efficace de l'évaluation intégrée.

6. Activités et approche de participation du public

Le tableau suivant fournit une description des principales étapes du processus d'évaluation intégrée et offre un aperçu des possibilités de mobilisation à chaque étape, y compris les événements organisés par l'AEIC, la CCSN ou la commission d'examen. Le tableau décrit les objectifs de chaque étape, les activités de mobilisation anticipées qui seront utilisées, ainsi que les méthodes de mobilisation qui soutiendront les activités.

Les objectifs du plan de participation du public seront examinés en vue de leur intégration dans le mandat de la commission d'examen. La commission d'examen sélectionnera des activités de mission conformes aux règles ou procédures qu'elle élabore ou adopte.

Tableau 1 : Tableau des approches et des activités de participation du public

Étape 1 : Préparation

Cette étape a commencé le 12 janvier, avec l'acceptation de la [Description initiale du projet](#) (DIP; en anglais seulement).

Objectifs de l'étape	Activités prévues	Outils de participation publique
<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser le public au processus d'évaluation intégrée, y compris aux possibilités de participation significative. • Soutenir la compréhension du projet et de ses répercussions potentielles. Le processus d'évaluation intégré permet une identification précoce des problèmes et des préoccupations. • Offrir aux participants la possibilité de demander une aide financière pour encourager leur participation à la phase de planification de l'évaluation intégrée. • Recueillir les commentaires et les avis du public sur les versions provisoires des lignes directrices intégrées et du plan de participation du public, avant de finaliser ces documents. 	<p>Activités terminées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Du 5 janvier au 4 février 2026, l'AEIC et la CCSN ont sollicité des commentaires sur le résumé de la description initiale du projet. • L'AEIC et la CCSN ont donné une présentation au Conseil de Port Hope de manière virtuelle le 20 janvier 2026 • Du 21 au 24 janvier 2026, l'AEIC et la CCSN ont installé des kiosques éphémères à Alnwick/Haldimand, Clarington et Cobourg et ont tenu une séance d'information communautaire en personne à Port Hope • L'AEIC et la CCSN ont tenu des séances d'information virtuelles les 27 et 29 janvier 2026 • L'AEIC et la CCSN ont utilisé les commentaires reçus sur le résumé de la DIP pour rédiger le sommaire des questions et ont remis celui-ci au promoteur le 20 février 2026. • Le promoteur a fourni sa réponse au sommaire des questions le 19 mars 2026 • L'AEIC a renvoyé le projet à une commission d'examen le 2 avril 2026. 	<ul style="list-style-type: none"> • Avis publiés sur le Registre, dans les journaux et à la radio, ainsi que mises à jour publiées sur les réseaux sociaux. • Période(s) de consultation publique en ligne (via le Registre). • Réunions, séances d'information, portes ouvertes, kiosques d'information portables, ateliers (virtuels ou en personne). • Séances communautaires, virtuelles ou en personne, tenues dans les communautés les plus susceptibles d'être touchées par le projet. • Des copies des documents clés seront placées dans les centres de visionnement indiqués à l'annexe 1. • Répondre à toutes les demandes par le Registre, par courrier ou par téléphone.

	<p>Activités en cours et prévues :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Du 7 avril au 7 mai 2026, l'AEIC et la CCSN sollicitent des commentaires sur la version provisoire des lignes directrices intégrées et la version provisoire du plan de participation du public (le document présent) • L'AEIC et la CCSN utilisent les commentaires reçus par rapport à la version provisoire des lignes directrices et à la version provisoire du plan de participation du public pour la mise au net de ces documents. • L'AEIC continue à administrer le financement des participants pour soutenir la participation au processus d'évaluation intégrée. • L'AEIC publie l'avis de début de l'évaluation d'impact et les documents connexes, ce qui met fin à l'étape préparatoire. 	
--	---	--

Étape 2 : Étude d'impact

Cette étape commence dès la publication de l'avis de début de l'évaluation d'intégrée et des documents connexes.

Objectifs de l'étape	Activités prévues	Outils de participation publique
<ul style="list-style-type: none"> • Accroître la sensibilisation et la compréhension du public à l'égard du processus d'évaluation intégrée et de la manière de participer de manière significative. • Encourager le public à fournir de l'information au promoteur afin d'éclairer l'élaboration de l'étude d'impact. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'AEIC et la CCSN solliciteront des commentaires sur la version provisoire du mandat pour la commission d'examen. • L'AEIC et la CCSN examineront l'étude d'impact afin de déterminer si toutes les informations et études demandées dans les lignes directrices intégrées ont été fournies. L'AEIC et la CCSN peuvent demander des informations 	<ul style="list-style-type: none"> • Avis publics annonçant les possibilités de participation publiques sur le Registre et envoyés par courriels à la liste de distribution et mises à jour partagées sur les médias sociaux. • Courriels envoyés à la liste de diffusion informant les participants des étapes clés du processus.

<ul style="list-style-type: none"> • Informer les participants des étapes clés du processus, comme la réception de l'étude d'impact, la nomination du groupe d'examen et la période de consultation sur l'étude d'impact. • Solliciter les connaissances publiques et communautaires liées aux répercussions environnementales, sociales, sanitaires et économiques du projet. • Obtenir des commentaires sur les effets potentiels du projet et les mesures d'atténuation proposées pour aider la commission d'examen à comprendre les points de vue sur le projet et à éclairer son évaluation des effets potentiels (pendant l'étape d'évaluation d'impact). • Examinez le résumé de l'information de l'étude d'impact par le promoteur et traitez les questions ou lacunes en suspens soulevées par le public. • Demandez l'avis du public et de la communauté sur la version provisoire du mandat de la commission pour la commission d'examen. 	<p>supplémentaires au promoteur si l'étude d'impact ne respecte pas les lignes directrices intégrées.</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'AEIC et la CCSN solliciteront des commentaires sur le résumé de l'étude d'impact L'étude d'impact et le résumé de l'étude d'impact seront affichés sur le Registre et une notification par courriel sera envoyé à la liste de distribution. • L'AEIC et la CCSN s'engageront auprès du public pour se préparer pour l'étape d'évaluation d'impact. • Si nécessaire, l'AEIC et la CCSN solliciteront des commentaires sur tout accord conclu avec d'autres instances juridictionnelles concernant la mise en place d'une commission d'examen ou la coordination des procédures d'évaluation. • L'AEIC et la CCSN organiseront des séances d'information pour expliquer le processus et offrir une possibilité de commenter l'étude d'impact. • Les membres de la commission d'examen peuvent être nommés et participer à une formation culturelle auprès des Premières Nations et autres communautés autochtones ainsi qu'à des activités d'orientation. • Cette étape se termine lorsque l'AEIC et la CCSN sont convaincues que le promoteur a soumis toutes les informations et études requises dans les lignes directrices intégrées. 	<ul style="list-style-type: none"> • Publication des documents relatifs à l'évaluation intégrée et des commentaires obtenus sur le site du Registre. • Périodes de consultation publique en ligne (via le Registre) sur le résumé de l'étude d'impact du promoteur et sur la version provisoire du mandat de la commission de la commission d'examen. • Des copies des documents clés seront placées dans les centres de consultation de l'annexe 1. • Séances d'information (virtuelles ou en personne) ou portes ouvertes dans les communautés les plus susceptibles d'être touchées par le projet. • L'AEIC et la CCSN réaliseront ces activités par le biais d'événements communautaires existants, lorsque cela est possible.
---	--	---

Étape 3 : Évaluation d'impact

L'étape de l'évaluation d'impact est dirigée par la commission d'examen et se déroule immédiatement après que l'AEIC a émis l'avis en vertu de l'article 19(4) de la *LEI* indiquant qu'elle est satisfaite que le promoteur ait soumis toutes les informations et études nécessaires.

L'AEIC établira les délais pour cette étape, y compris le délai de soumission du rapport de la commission d'examen et de publication des recommandations de l'AEIC sur les conditions potentielles dans le Registre.

Objectifs de l'étape	Activités prévues	Outils de participation publique
<ul style="list-style-type: none"> • Accroître la sensibilisation et la compréhension du public à l'égard du processus d'évaluation intégrée, y compris les principales occasions de participation du public, et encourager les participants à prendre part aux audiences publiques. • Obtenir les points de vue des participants quant aux renseignements figurant dans l'étude d'impact et la version provisoire des procédures pour la tenue d'audiences publiques afin de garantir que la commission d'examen mette en place des audiences publiques constructives et accessibles pour tous les participants. • Avant les audiences, demander ce qui suit pour éclairer la raison d'être, la conclusion et les recommandations de la commission d'examen : 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de la commission d'examen et de son mandat dans le mandat de la commission d'examen. • La commission d'examen peut organiser des séances d'information pour expliquer les activités et les échéanciers liés au processus de la commission d'examen. • Les périodes de consultation du public, les séances d'information et les occasions de soumettre des soumissions écrites d'audience sont organisées par la commission d'examen, conformément à son mandat. • La commission d'examen peut demander des renseignements supplémentaires au promoteur ou aux participants avant de déterminer que les renseignements figurant au dossier sont suffisants pour procéder à une audience publique. • La commission d'examen peut tenir une période de commentaires sur les procédures d'audience publique provisoires. • La commission d'examen aura pour mandat de tenir des audiences publiques significatives et 	<ul style="list-style-type: none"> • Période(s) potentielle(s) de consultation publique et sessions d'information tenues et déterminées par la commission d'examen • Séances d'audience publique pour discuter des effets potentiels du projet, des mesures d'atténuation et du programme de suivi. • Soumissions écrites ou orales des participants lors des audiences publiques. • Avis publics annonçant les possibilités de participation, courriels à la liste de distribution et mises à jour sur les médias sociaux. • Une fois que le dossier de la commission d'évaluation est clos, l'AEIC et la CCSN continueront de recevoir et de publier des commentaires sur le Registre, mais ceux-ci ne seront pas pris en compte par la commission d'examen et ne feront pas partie du dossier de la commission d'examen.

<ul style="list-style-type: none"> opinions ou des renseignements sur tout sujet qui a été abordé dans l'étude d'impact ou qui fait partie de la portée de l'évaluation; connaissances renseignements lors des audiences. 	<p>accessibles dans les communautés les plus susceptibles d'être touchées par le projet. Les échéanciers, dates, lieux et durée des audiences publiques seront déterminés par la commission d'examen et annoncés dans un avis d'audience publique.</p> <ul style="list-style-type: none"> À la suite de la clôture de son dossier, la commission d'examen préparera son rapport. Le rapport contiendra la justification, la conclusion et les recommandations de la commission d'examen. L'AEIC affichera un avis et enverra un courriel à la liste de distribution pour informer les participants lorsque le rapport de la commission d'examen aura été soumis au Ministre et sera affiché sur le Registre. L'AEIC continuera d'administrer l'aide financière pour soutenir la participation au processus d'évaluation intégrée. 	
---	--	--

Étape 4 : Prise de décision

L'étape de prise de décision commence après la publication des recommandations de l'AEIC sur les conditions possibles et se termine par la décision du gouverneur en conseil.

Objectifs de l'étape	Activités prévues	Outils de participation publique
<ul style="list-style-type: none"> Informé le promoteur et le public de la décision du gouverneur en conseil. Informé le public des conditions du projet dans le cadre de la LEI 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune activité de mobilisation n'est prévue pendant cette étape. L'AEIC affichera la déclaration de décision sur le Registre, y compris les motifs de la détermination d'intérêt public et, si le projet est 	<ul style="list-style-type: none"> La déclaration de décision sera affichée sur le Registre Avis publics, courriels envoyés à la liste de distribution et mises à jour publiées sur les médias sociaux.

<p>comme elles sont décrites dans la déclaration de décision du ministre.</p>	<p>autorisé à se poursuivre, les conditions auxquelles le promoteur doit se conformer.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lorsque cela est applicable, le gouvernement du Canada émet une réponse aux recommandations de la commission d'examen qui concernent les mandats et les intérêts fédéraux. 	
---	---	--

Étape 5 : Post-décision

La déclaration de décision expirera si le promoteur ne commence pas substantiellement à réaliser le projet dans un certain délai. Cette période doit être établie par le ministre en tenant compte des points de vue exprimés par le promoteur.

Si le projet reçoit une décision relative à l'évaluation d'impact positive.

Objectifs de l'étape	Activités prévues	Outils de participation publique
<ul style="list-style-type: none"> • Informer le public de la décision d'autorisation de la commission d'examen, y compris des conditions du projet en vertu de la LSRN. • Le public peut fournir des commentaires à tout moment s'il a des préoccupations concernant un promoteur qui ne respecte pas les conditions du projet tel que défini par l'AEIC ou la CCSN. • Informer le public des activités de suivi et de surveillance ainsi que des résultats du programme de suivi. 	<ul style="list-style-type: none"> • La commission d'examen prend la décision d'autorisation et, si une autorisation est accordée, délivre l'autorisation de préparer le site. • L'AEIC et/ou la CCSN publient des documents de suivi et de surveillance requis sur le Registre et/ou le site Web de la CCSN, selon l'échéancier établi dans la déclaration de décision. • La durée d'une éventuelle période de consultation publique sur d'éventuelles modifications à la déclaration de décision sera déterminée par l'AEIC et sera annoncée pendant l'étape postérieure à la décision, au besoin. • L'AEIC transfère le rôle principal de la mobilisation du public dans la surveillance réglementaire du projet à la CCSN. 	<ul style="list-style-type: none"> • Avis publics, des publications sur le site Web, des courriels envoyés à la liste de distribution et mises à jour publiées sur les médias sociaux. • Période de consultation publique (via le Registre) sur les éventuelles modifications de la déclaration de décision. • Le public peut faire part de ses commentaires à tout moment s'il craint qu'un promoteur ne respecte pas les conditions du projet fixées par l'AEIC ou la CCSN. •

<ul style="list-style-type: none"> • Informer les participants des éventuelles modifications à la déclaration de décision. • Informer les participants des modifications possibles de l'autorisation. • Les participants peuvent participer à des activités de suivi et de surveillance et informer l'AEIC d'éventuelles non-conformités. • Transférer le rôle principal de la mobilisation du public tout au long du cycle de vie du projet de l'AEIC au CCSN 	<ul style="list-style-type: none"> • Les activités de communication post-décisionnelles liées à l'autorisation nucléaire et à la surveillance réglementaire seront menées par la CCSN. Il s'agit notamment de communications sur le financement des participants, les procédures et décisions de la Commission et la conformité. • La CCSN administre l'aide financière aux participants pour soutenir la participation du public aux futurs processus d'autorisation tout au long du cycle de vie du projet. • La CCSN doit mener des activités de vérification de la conformité pour confirmer que le titulaire du permis respecte les conditions énoncées dans son permis. 	
--	--	--

7. Aide financière aux participants

Une aide financière est disponible pour soutenir la participation du public. Pour obtenir des informations sur les personnes admissibles à une aide financière ou pour faire une demande d'aide financière, visiter le [Programme d'aide financière aux participants de l'AEIC](#).

Pour de plus amples renseignements, veuillez joindre le Programme d'aide financière de l'AEIC par téléphone au 1 866 582-1884 ou par courriel à fp-paf@iaac-aeic.gc.ca.

Si le projet reçoit une décision positive d'évaluation d'impact, une aide financière sera disponible lors de l'étape post-décision grâce au [Programme de financement des participants de la CCSN](#) pour soutenir la participation du public dans les futurs processus d'octroi de licences tout au long du cycle de vie du projet.

8. Présentation de commentaires

Pour que la commission d'examen puisse prendre en compte les commentaires, ils doivent faire partie du dossier du projet et être affichés sur le registre de l'AEIC. Par conséquent, pendant l'évaluation, l'AEIC et la CCSN s'appuieront principalement sur le Registre de l'AEIC en tant que document public pour les commentaires. L'AEIC et la CCSN travailleront à simplifier la collecte et la diffusion publique d'informations tout en veillant à ce que leurs obligations législatives respectives soient satisfaites.

Les commentaires peuvent être soumis à tout moment au cours du processus d'évaluation intégrée, grâce à la fonction « Soumettre un commentaire » qui se trouve sur la page du projet proposé dans le Registre (numéro de référence 89802, [Projet de nouvelle centrale nucléaire à Wesleyville](#)). Des pièces jointes peuvent être téléversées à l'aide de cette fonction.

Si vous rencontrez des difficultés avec le processus de soumission, veuillez communiquer avec l'AEIC et, lorsque la commission d'examen est nommée, le secrétariat du conseil, en utilisant les coordonnées ci-dessous. Les commentaires peuvent également être soumis par courriel ou par courrier postal. Noter que la fonction « Soumettre un commentaire » peut être désactivée à partir du moment où la commission d'examen clôture le dossier et prépare son rapport jusqu'à la soumission du rapport au ministre. Si l'AEIC devait mener une période de consultation publique après la publication du rapport, la fonction serait réactivée et un avis serait envoyé à la liste de distribution.

Les commentaires et autres documents reçus par l'AEIC ou la commission d'examen feront partie du dossier public du projet et seront affichés sur le site Web du Registre. La [politique de soumission](#) de l'AEIC détermine quelles informations peuvent être partagées publiquement et quelles informations doivent rester confidentielles. Pour plus d'informations sur la façon dont nous protégeons votre vie privée, veuillez consulter [l'Avis de confidentialité](#) de l'AEIC. Si vous ne souhaitez pas que votre commentaire soit publié sur le Registre, veuillez communiquer avec l'AEIC avant de soumettre votre commentaire.

9. Coordonnées

Le bureau de l'AEIC désigné pour administrer l'évaluation intégrée du projet en collaboration avec la CCSN est :

Évaluation intégrée du projet de nouvelle centrale nucléaire à Wesleyville
Agence d'évaluation d'impact du Canada
Direction des commissions d'examen
160, rue Elgin, 22^e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0H3
Téléphone: 343-596-8128
Courriel: wesleyville@iaac-aeic.gc.ca

10. Annexe

Tableau 2 – Adresses où les documents clés peuvent être consultés

Ville ou village	Adresse
Hôtel de ville de Port Hope	56, rue Queen Port Hope (Ontario)
Bibliothèque Port Hope – Branche Mary J Benson	31, rue Queen Port Hope (Ontario)
Centre de découverte nucléaire d'Ontario Power Generation	10, rue Toronto Port Hope (Ontario)
Siège du comté de Northumberland	555, chemin Courthouse Cobourg (Ontario)
Hôtel de ville de Cobourg	55, rue King Ouest Cobourg (Ontario)
Bibliothèque publique de Cobourg	200, rue Ontario Cobourg (Ontario)
Bibliothèque publique de Cobourg – succursale Bewdley (Alice D. Behan)	7060, rue Lake Bewdley (Ontario)
Canton de Hamilton – Bureau du canton	8285, route Majestic Hills Cobourg (Ontario)
Bibliothèque de Newcastle	150, avenue King Est Newcastle (Ontario)
Bibliothèque de Bowmanville	163, rue Church Bowmanville (Ontario)
Bibliothèques publiques d'Oshawa – succursale centre Delpark Homes,	1661, chemin Harmony Nord Oshawa (Ontario)
Bibliothèques publiques d'Oshawa – succursale McLaughlin	65, Debwewin Miikan Oshawa (Ontario)